

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES CANADA

aux recommandations formulées dans le rapport « Les subventions aux combustibles fossiles » des rapports du printemps 2017 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
7.29	<p>Pour favoriser l'élimination progressive et la rationalisation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles, tel que le prévoit l'engagement du G20 pris par le Canada, le ministère des Finances Canada et Environnement et Changement climatique Canada devraient définir clairement comment ils interprètent le texte de l'engagement en fonction des particularités du Canada</p>	<p>Recommandation acceptée. En appui à la prise de décisions du gouvernement concernant l'engagement du G20, le ministère des Finances Canada a adopté une approche holistique et systématique. Le Ministère a clairement défini la portée d'éventuelles subventions aux combustibles fossiles sur le régime fiscal en relevant et en analysant de manière systématique toutes les dépenses fiscales du gouvernement fédéral (mesures fiscales qui dévient du système fiscal de base au Canada) qui portent spécifiquement sur la production ou la consommation de combustibles fossiles (par rapport aux dispositions d'application générale) et qui procurent un traitement préférentiel aux contribuables concernés en comparaison avec les autres contribuables.</p> <p>Puis le Ministère a analysé ces mesures sur le plan de leur efficacité et d'autres aspects pertinents et cohérents à son cadre analytique habituel, afin d'encadrer la prise de décisions du gouvernement.</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada a élaboré un plan visant à examiner les mesures non fiscales du gouvernement fédéral, en collaboration avec les organismes centraux et les ministères et organismes pertinents. Une partie de ce travail reposera sur la collaboration avec les ministères pour interpréter l'engagement en tenant compte de la conjoncture nationale du Canada.</p>	<p>Le ministère des Finances Canada clarifiera sa définition de la façon dont l'engagement du G20 devrait être interprété dans le contexte des circonstances nationales du Canada (en ce qui concerne les questions fiscales).</p>	<p>Achevé en ce qui concerne les questions fiscales.</p>	<p>En ce qui concerne les questions fiscales, achevé.</p>	<p>Andrew Marsland, Sous-ministre adjoint principal, Ministère des Finances Canada (613-369-3739)</p>	
7.30	<p>Le ministère des Finances Canada et Environnement et Changement climatique Canada devraient veiller à ce que les effets négatifs sur les plus démunis soient pris en compte au moment d'envisager des mesures pour éliminer progressivement ou rationaliser les subventions inefficaces aux</p>	<p>Recommandation acceptée. La référence à l'engagement du G20 d'« accorder une aide ciblée aux plus démunis » et les autres références similaires dans les déclarations du G20 au sujet de « l'importance de fournir aux personnes dans le besoin des services énergétiques essentiels » traduisent l'intention selon laquelle les subventions aux combustibles fossiles, lorsqu'elles sont accordées pour alléger les impacts de la pauvreté, devraient</p>	<p>Le Ministère évaluera le degré auquel toute subvention fiscale restante pour la production de carburants fossiles pourrait toucher les prix internationaux et, par extension, les gens à</p>	<p>Hiver 2018</p>	<p>Les résultats de l'analyse interne seront utilisés aux fins de séances d'information internes sur une base continue.</p>	<p>Andrew Marsland, Sous-ministre adjoint principal, Ministère des Finances Canada (613-369-3739)</p>	

	combustibles fossiles.	<p>idéalement faire place à d'autres moyens de soutien qui ne reposent pas sur le subventionnement de la consommation de combustibles fossiles.</p> <p>Les dépenses fiscales fédérales qui pourraient être considérées comme des subventions aux combustibles fossiles visent les producteurs et supportent l'exploration et l'aménagement des combustibles fossiles en grande partie pour desservir les marchés d'exportation. Ces dépenses fiscales n'ont aucun impact important sur les prix des combustibles fossiles, ceux-ci étant déterminés sur les marchés internationaux, et visent à soutenir la production plutôt que d'alléger la pauvreté.</p> <p>Dans la mesure où cela est pertinent quant aux mesures fédérales, le ministère des Finances Canada et Environnement et Changement climatique Canada veilleront à ce que les effets négatifs sur les plus démunis soient pris en compte lors de la prise de décisions découlant de l'engagement du G20.</p>	faible revenu. Dans la mesure où il y a une preuve d'incidence sur les prix, celle-ci sera prise en considération au cours des activités futures.				
7.54	Le ministère des Finances Canada devrait analyser toutes les mesures fiscales qui visent le secteur des combustibles fossiles, y compris celles qui font partie du régime fiscal de référence, pour appuyer l'élimination progressive et la rationalisation des subventions inefficaces aux combustibles fossiles.	Recommandation acceptée. Comme l'indique la réponse à la recommandation au paragraphe 7.29 , le ministère des Finances Canada a constamment adopté une approche holistique et systématique à l'identification des mesures fiscales du gouvernement fédéral qui pourraient constituer un subventionnement aux combustibles fossiles. Le Ministère considère toutes les mesures fiscales et révisé annuellement chaque changement au système fiscal, dans le but d'identifier les aspects qui dévient du traitement fiscal de base au Canada et qui sont donc considérés comme des dépenses fiscales. Pour recenser les subventions aux combustibles fossiles potentiellement inefficaces, chaque dépense fiscale a été révisée pour isoler celles qui sont spécifiques à la production ou la consommation de combustibles fossiles et qui offrent un traitement préférentiel à ceux qui sont touchés comparativement aux autres contribuables. Par ailleurs, le Ministère a analysé rigoureusement ces dépenses fiscales sur le plan de leur rendement et d'autres aspects pertinents comme la pertinence, l'efficacité, l'équité, la simplicité, les répercussions financières et les impacts environnementaux, conformément au cadre d'analyse habituel, afin de soutenir la prise de décision du gouvernement.	Le Ministère examinera toute mesure faisant partie du régime fiscal de référence qui s'applique précisément au secteur des carburants fossiles afin d'évaluer la position du Ministère selon laquelle ces mesures sont adéquatement catégorisées comme faisant partie du régime fiscal de référence.	Ce processus est en cours pendant que s'applique l'engagement du G20 (jusqu'en 2025).	D'ici la fin de 2018, le Ministère réalisera un examen du régime fiscal de référence en ce qui concerne les mesures liées aux dépenses fiscales propres au secteur des carburants fossiles. De plus, à l'avenir, il continuera d'examiner périodiquement le régime fiscal de référence.	Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Ministère des Finances Canada (613-369-3739)	
7.55	Le ministère des Finances Canada	Recommandation acceptée. Le ministère des	Tel que l'a indiqué le	Ce processus	Le Ministère continuera d'examiner et	Andrew	

	<p>devrait définir un plan assorti d'échéances afin de décrire les mesures qu'il prendra pour appuyer l'élimination progressive et la rationalisation du reste des mesures fiscales qui constituent des subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici à 2025.</p>	<p>Finances Canada a invariablement, en temps opportun et conformément à son rôle, répertorié les dépenses fiscales du gouvernement fédéral qui favorisent une valorisation des combustibles fossiles, les a analysées et a élaboré des options politiques pour que le gouvernement puisse les étudier.</p> <p>Avant même l'engagement du G20, le Canada avait progressivement éliminé la plupart des avantages fiscaux favorisant la production de combustibles fossiles, y compris les dispositions portant sur la déduction relative aux ressources (budget de 2003), la déduction pour amortissement accéléré à l'égard de l'exploitation des sables bitumineux (budget de 2007), la déduction des coûts en capital incorporel relatifs aux projets de sables bitumineux (budget de 2011), le crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique au titre des activités pétrolières, gazières et minières (budget de 2012), la déduction pour amortissement accéléré et pour les dépenses d'aménagement préalables à la production pour les mines (budget de 2013) et la déduction pour amortissement accéléré des établissements de gaz naturel liquéfié (budget de 2016). Plus récemment, le budget de 2017 a proposé la rationalisation du traitement des frais d'exploration au Canada pour le pétrole et le gaz et l'élimination graduelle de la capacité des sociétés pétrolières et gazières de reclasser certains frais d'aménagement comme des frais d'exploration qui sont traités plus favorablement. Par suite de ces actions, il ne reste qu'une dépense fiscale qui pourrait être pertinente en ce qui concerne l'engagement du G20.</p> <p>Le Ministère continuera de transmettre aux ministres en temps opportun des analyses et des conseils en ce qui concerne l'engagement du G20.</p>	<p>vérificateur général, le gouvernement a déjà pris d'importantes mesures pour donner suite à l'engagement du G20.</p> <p>Le Ministère continuera d'aider le gouvernement à respecter son engagement du G20 d'ici à 2025.</p>	<p>est en cours pendant que s'applique l'engagement du G20 (jusqu'en 2025).</p>	<p>d'évaluer les mesures fiscales et de conseiller le gouvernement à l'appui du respect de l'engagement du G20 ainsi que sur une base continue.</p> <p>Potentiellement en cours jusqu'en 2025.</p>	<p>Marsland, Sous-ministre adjoint principal, Ministère des Finances Canada (613-369-3739)</p>	
--	---	---	--	---	--	--	--